



Politiques relatives aux subventions de recherche en santé des reins

Annonces des priorités pour 2022

Les annonces des priorités suivantes feront partie du concours relatif aux subventions de recherche sur la santé du rein de 2022. Pour en savoir plus sur ces annonces des priorités, veuillez vous référer aux politiques relatives aux subventions de recherche en santé des reins.

1. Recherche sur l'équité en matière de santé :

La FCR fournira des subventions pour des projets jugés pertinents dans la mesure où ils valorisent et font avancer des préoccupations en matière de santé directement liées à un groupe mal desservi au Canada. À noter : la justification de la raison pour laquelle cette population est considérée comme défavorisée doit être incluse dans la justification de l'admissibilité du projet. De par sa conception même, le projet doit inclure le respect des valeurs culturelles de cette population et les candidats doivent fournir des preuves de la participation directe de la population concernée à la conception du projet, à sa mise en œuvre et/ou à la dissémination des connaissances. De plus, le budget afférent à ces contributions doit être pris en compte.

Cette possibilité de financement peut inclure, sans toutefois s'y limiter, la santé des autochtones (Premières nations, Inuits et/ou Métis). Veuillez voir ci-dessous les exigences supplémentaires :

Santé des autochtones (Premières nations, Inuits et/ou Métis)

Les projets doivent avoir un rapport direct avec les préoccupations quant à la santé des autochtones et doivent respecter les valeurs, les cultures et les modes de savoir des autochtones. À noter : pour être admissibles à cette possibilité de financement, les candidats doivent fournir des preuves de la participation des autochtones (Premières nations, Inuits ou Métis) à la conception du projet, à sa mise en œuvre et à la dissémination des connaissances et décrire le budget prévu pour soutenir la participation des autochtones au projet (incluant, mais sans s'y limiter, les honoraires pour les aînés/gardiens du savoir, le tabac/les plantes sacrées et autres offrandes, la traduction des documents en langues autochtones, etc.

2. Sensibilisation, accès et action

La FCR fournira des subventions pour des projets qui visent à accroître la sensibilisation aux répercussions de l'insuffisance rénale sur les patients et/ou à améliorer l'accès des patients à des traitements fondés sur des données probantes et à des soins optimaux. Cette priorité comprend, sans s'y limiter :

- 1- des projets axés sur l'exploration de stratégies visant à améliorer l'accès des patients à des informations sur la santé et/ou à des soins;
- 2- des projets qui fourniront des données probantes pouvant éclairer les changements à apporter aux politiques en matière de santé et/ou orienter les actions à mener pour la défense des intérêts des patients;
- 3- des projets axés sur l'économie de la santé liée à l'insuffisance rénale;
- 4- des projets axés sur la collecte de données sur la santé de la population afin de fournir des données probantes sur l'état actuel des soins en néphrologie.